

MÉMO LAUNA'P@SS

**Mode d'emploi
simplifié**



www.mairie-launaguet.fr

>> Espace famille Launa'p@ss



VILLE DE
Launaguet

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

ALAE matin / soir / merc. midi Restauration scolaire

ALAE matin▶ 7h30 - 8h35

Repas + ALAE midi▶ 11h45 - 13h50

ALAE soir▶ 16h15 - 18h30

.....▶ pas de départ avant 16h30

ALAE mercredi▶ 11h45 - 12h45
midi

ALAE du mercredi après-midi

ALAE mercredi▶ 11h45 - 18h30
après-midi

.....▶ pas de départ avant 16h30



Le règlement complet du fonctionnement
Launa'p@ss est disponible sur le portail
famille, onglet « Règlement »

RÉSERVER MODIFIER ANNULER

3 possibilités au choix pour réserver, modifier, annuler :

-➤ **par internet** via le portail famille
-➤ **par la fiche** à remettre au référent
Launa'p@ss de l'école de votre enfant
-➤ **via l'adresse mail** du référent
Launa'p@ss de l'école de votre enfant *

Délais à respecter	par internet	par fiche / ou mail
. ALAE matin . ALAE soir . ALAE mercredi midi (11h45-12h45)	24h avant la date prévue avant 12h	24h ouvrées avant la date prévue avant 8h45 (ex : le vendredi pour le lundi)
. ALAE mercredi après-midi	2 semaines avant la date prévue avant 12h	2 semaines avant la date prévue avant 8h45
. Restauration scolaire	24h avant la date prévue avant 12h	24h ouvrées avant la date prévue avant 8h45 (ex : le vendredi pour le lundi)

* Les adresses mails des référents launap'@ss sont au dos

EN CAS D'ABSENCE

ALAE matin / soir / merc. midi Restauration scolaire

**En cas d'absence de votre enfant,
vous devez annuler les réservations.**

**Tant que vous n'avez pas prévenu de
l'absence de votre enfant (par internet,
par mail ou par fiche au référent Launa'p@ss),
les consommations continuent d'être
facturées.**

ALAE du mercredi après-midi

**En cas de maladie, les jours d'absence
ne sont pas facturés sous réserve de :**

-▶ prévenir le directeur du centre
de loisirs**
-▶ fournir un certificat médical
sous 48h après le début de l'absence
de l'enfant**



DANS TOUS LES CAS

Aucune modification ne sera prise en compte par téléphone

Tout changement sur votre fiche famille doit être signalé par fiche modificative ou par mail au référent Launa'p@ss de l'école de votre enfant

Inscriptions ALSH vacances

Les inscriptions débutent trois semaines avant le premier jour des vacances pour les petites vacances, et cinq semaines avant pour les vacances d'été.

L'information est diffusée selon les modalités prévues dans le règlement Launa'p@ss.

Infos grèves

La mairie vous communique les informations le plus rapidement possible. Soyez vigilants, surveillez les cahiers de vos enfants et pensez à annuler les réservations.



Le service Launa'p@ss est un **service géré par la mairie, et non par les enseignants**

CONTACTS

Référents Launa'p@ss

Écoles maternelles

- **Jean Rostand**



launapass.mjr@mairie-launaguet.fr

- **Arthur Rimbaud**



launapass.mar@mairie-launaguet.fr

Écoles élémentaires

- **Jean Rostand**



launapass.pjr@mairie-launaguet.fr

- **Arthur Rimbaud**



launapass.par@mairie-launaguet.fr

- **Les Sables**



launapass.sab@mairie-launaguet.fr

Centre de loisirs



05 34 27 18 57



alsh@mairie-launaguet.fr

Guichet FAMILLE / Affaires scolaires / Encaissements



09 67 74 18 56



launapass@mairie-launaguet.fr

Régie / Facturation / Gestion des impayés



05 61 74 33 63



regies.facturation@mairie-launaguet.fr